



Sassierges Saint-Germain

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
Vendredi 20 mars 2026**

Le Maire

LORY Henri

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes.

Le secrétaire de séance

PROTEAU Jean-François

A handwritten signature in blue ink, featuring a prominent horizontal stroke and several loops and flourishes.

Ordre du Jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Installation du conseil Municipal
- 3) Election du maire
- 4) Détermination du nombre d'adjoints
- 5) Election des adjoints
- 6) Lecture de la charte de l'élu local
- 7) Questions diverses

Le procès-verbal sera consultable en Mairie après sa validation par le Conseil Municipal

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Sassierges Saint-Germain s'est réuni salle du conseil.

Convocation : Lundi 16 mars 2026

Présents : MMES BEYLY Aline, BOURY Viviane, DECOUCHON-AVRIL Nathalie, GERBAUD Valérie, MEYER Clélia, RIGUELLE Bénédicte, MM. LORY Henri, BAUDET Laurent, HERAULT Jean-Baptiste, PROTEAU Jean-François, RIGAUD Philippe.

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer valablement

Membres en exercice : 11
Membres présents : 11
Membres votants : 11

Secrétaire de séance : M. PROTEAU Jean-François

Assistait également au Conseil Municipal : Madame PLISSON Evelyne, secrétaire.

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance : M. PROTEAU Jean-François est désigné secrétaire de séance.

Point n°2 : Installation du conseil municipal

Le Maire sortant, M. LORY Henri a procédé à l'appel des membres du conseil municipal nouvellement élus.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, il a procédé à l'installation officielle du nouveau conseil municipal.

Point n°3 : Election du Maire

Le maire sortant cède la présidence de la séance au doyen d'âge du conseil municipal, qui est également le maire sortant.

Considérant que le conseil municipal nouvellement installé, doit procéder à l'élection du maire,
Considérant que le maire est élu au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu ;

Monsieur LORY Henri présente sa candidature.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 10

Proclamation des résultats du 1^{er} tour de scrutin

Ont obtenu :

- Monsieur LORY Henri obtient la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin

Point 4 : Délibération n° 3 : Détermination du nombre d'adjoints

Considérant que l'article L-2122-2 du CGCT fixe le nombre d'adjoints en fonction de la population de la commune sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Sassierges Saint-Germain étant de onze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser trois.

Considérant que le choix du nombre d'adjoints doit être cohérent avec les besoins de fonctionnement et la répartition des délégations de fonction

M. le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à deux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DÉCIDE de créer deux postes d'adjoints au maire.

Point 5 : Elections des adjoints

Considérant que l'article L.2122-7 du CGCT impose que les adjoints soient élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que le nombre d'adjoints doit respecter l'ordre et le nombre d'adjoints fixés par le Conseil Municipal ;

Mme BEYLY Aline présente la candidature de la liste qu'elle conduit, composée de :

- 1^{ère} adjointe : BEYLY Aline
- 2^{ème} adjoint : PROTEAU Jean-François

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Proclamation des résultats du 1^{er} tour de scrutin

Ont obtenu :

- Liste conduite par Mme BEYLY Aline, 11 voix

La liste de Mme BEYLY Aline obtient la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin

Point 6 : Lecture de la charte de l'élus local

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'élus local, conformément aux dispositions légales et aux recommandations en vigueur.

Il rappelle à l'ensemble des conseillers municipaux leurs droits, devoirs et obligations dans l'exercice de leurs fonctions.

Point 7 : Questions diverses

Mme BEYLY Aline propose que la nouvelle équipe municipale rencontre les agents.
Cette rencontre est prévue le 30 mars à 19h00.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,

PROTEAU Jean-François



Le Maire,

LORY Henri

